

DEFINITION DES 3 GRANDS SECTEURS DE FORMATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8

- *Lettres, sciences humaines et sociales (LSHS)*
- *Disciplines juridiques, d'économie et de gestion (DEG)*
- *Disciplines de sciences et technologies (ST)*

L'appartenance des électeurs aux secteurs de formation s'apprécie en fonction de l'affectation de chaque personnel enseignant à sa composante de formation

Le tableau ci-dessous précise la répartition des composantes et IUT par secteur de formation.

COMPOSANTES ET INSTITUTS	« Lettres Sciences Humaines et Sociales » : « LSHS »	« Disciplines juridiques, d'économie et de gestion » : « DEG »	« Sciences et Technologies » : « ST »
	UFR Arts, philosophie, esthétique UFR Culture et communication (CC) UFR Textes et sociétés (TS) UFR Langues (LLCE-LEA) UFR Psychologie UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère (SEPF) UFR Sciences du langage (SDL) UFR Territoires, Environnements, Sociétés (TES) Institut d'études européennes (IEE) Institut Français de Géopolitique (IFG)	UFR AES - Economie et Gestion (AES-EG) UFR PAE	UFR Mathématiques, Informatique, Technologies, Sciences de l'Information et de la Communication (MITSIC)

NB : L'existence de diplômes au sein de l'Institut d'enseignement à distance (IED) relevant de différents secteurs de formation, il convient de rattacher les personnels intervenants dans lesdits diplômes aux secteurs de formation correspondants. Ex : la licence Psychologie de l'IED est incluse dans le domaine de formation « Lettres Sciences Humaines et Sociales » : « LSHS » à l'instar de l'UFR Psychologie qui dispense également une formation permettant l'obtention de la Licence en Psychologie.

Lorsque le critère de la composante de la formation n'est pas applicable, ou en cas de conflit d'appartenance, un critère de substitution est appliqué : celui de l'appartenance à la section du CNU.

Le cas échéant, le tableau ci-dessous précise la répartition des sections CNU par secteur de formation.

Sections CNU	« Lettres Sciences Humaines et Sociales» : « LSHS »	« Disciplines juridiques, d'économie et de gestion »: DEG »	« Sciences et Technologies » : « ST »
Sections : 7 à 24 et 70 à 77	Sections : 1 à 6	Sections : 25 à 37 et 60 à 69	Sections : 25 à 37 et 60 à 69